

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 10 juin 2026

DELIBERATION : 2026-04-10

OBJET : Attribution de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du site multi activités de Ratery

L'an deux mil vingt-six et le seize juin à dix-sept heures trente, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

BARBOTIN Sylvain
LARRIER Cédric
DELORT BOITIER Lilian

Angles :

Bac Aimé

Annot :

COZZI Marion
MAZZOLI Jean
FENOUIL Séverine
GEISER Michel
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

BARTOLINI Gilles

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
MARTINO Stéphane
DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

OCCELLI Didier
VOEGTLIN Patrick

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

PASSARD Christine

La Rochette :

Lambruisse :

CHAILAN Adrien

Le Fugeret :

PELLEGRIN Jean

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

BERAUD Annabelle

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :

CERATO David
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François
VACCAREZZA Francine
TAVERNARO Laurent

Saint Benoit:

EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :

LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

LEON Joël

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : Mme PELLISSIER Agnès ayant donné pouvoir à M. LARRIER Cédric ; Mme CHEVALLEY-VALETTE Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme TILLEMANN Lineayant donné pouvoir à M. DEMANDOLX Franck ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. MARTINO Stéphane ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; M. CHAILAN Claude suppléé par M. CHAILAN Adrien ; M. ISANRD Julien suppléé par Mme ISANRD Madeleine

Absents excusés : M. GRAC Stéphane ; Mme RALL Evelyne ; M. GAGLIO Baptiste ; Mme MICHEL Marielle ; M. DURAND Gilles ; M. SENES Eric

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Attribution de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du site multi activités de Ratery

Exposé

Par délibération en date du 14 octobre 2025, le conseil communautaire a approuvé le principe de mettre en œuvre une délégation de service public pour l'exploitation du site multi-activités de Ratery.

Un avis de concession a été publié le 19 novembre 2025 sur le BOAMP et sur marché Online.

Deux candidats ont remis leurs candidatures dans les délais fixés dans l'avis de DSP et le règlement de consultation (remise avant le 2 février 2026 à 12h00). :

- ✓ Madame Ansas Nathalie, demeurant 59, allée des Asphodèles, 04370 Beauvezer
- ✓ Monsieur Pichot Christopher, demeurant 135 chemin de la patinoire, 04260 La Foux d'Allos

La commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 3 mars 2026 pour l'ouverture et l'analyse des offres.

Sont annexés à la présente délibération :

- Le procès-verbal en date du 3 mars 2026 de la Commission de Délégation de Service Public arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre, portant ouverture des plis concernant les offres et analysant les offres avec une proposition de classement ;
- Le rapport exécutif du Président de la Communauté de Communes
- le contrat de délégation de service public

Ces éléments ont été transmis à tous les conseillers communautaires dans un délai de 15 jours précédant la tenue de la présente assemblée

Au regard de ces éléments, il est proposé de retenir l'offre de M. Christopher Pichot et de valider avec ce dernier le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du site multi-activités de Ratery, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE RETENIR** la proposition de Monsieur Pichot Christopher pour l'exploitation du site multi-activités de Ratery,
- **D'APPROUVER** l'économie générale du contrat de délégation, joint en annexe, pour l'exploitation du site multi-activités de Ratery,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit contrat de délégation pour l'exploitation du site multi-activités de Ratery, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 16 juin 2026
Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Jean-Louis CHABAUD